

Lieu du projet: Kinshasa,

Responsable du projet ADESCOPHA

Bénéficiaire: 563 Handicapés et personnes normales dotés de Kinshasa inscrit à DESCOPHA

Activité: soutien aux aveugles et handicapés de Kinshasa: fourniture

matériels: didactiques et sanitaires; formation personnelle locale e institut de recherche, formation et réhabilitation; éducation sanitaire et culturelle à l'handicap; soutien psychosociale. Le but de notre intervention est de soutenir et fournir de puissance les activités sanitaires et formatives en faveur des aveugles, sourds et handicapés moteurs, polyhandicapés les actions liés à la prévention de l'handicap en améliorant la santé et les conditions de vie et le développement des personnes vivant avec handicap de Kinshasa en

particulier en ce qui concerne la mendicité, l'accessibilité culturelle, économique, la réduction des principales maladies invalidante, la création des conditions de vie par une autonomie progressive gestionnaire des infrastructures éducatives, sanitaires, culturelle des handicapés. Traitant l'handicap à travers assistance médicale, formation des personelles locales et construction des structures sanitaire adéquates pour la réhabilitation. Prévenir à travers activité de formation et information de la population; garantir le droit à l'éducation et à la formation des personnes vivant avec handicap et les aider dans le processus de réinsertion dans la société congolaise à travers intervention chirurgicales, réhabilitation. Promouvoir l'intégrale application de la constitution concernant la participation des personnes vivant avec handicap dans les différentes institutions du pays. Ce pour cela que nous sommes en train de sensibiliser les institutions tant publiques que privés, les ONG et ASBL afin qu'ils nous viennent en aide pour la réalisation de ce projet en nous aidant financièrement à assumer et revendiquer chaque initiative législative, nationale et provinciale nécessaire pour garantir et améliorer l'insertion des personnes vivant avec handicap de Kinshasa et du Congo tout entier dans toute les expressions de la vie sociale, éducative, sanitaire, culturelle et professionnelle. Pour réaliser cela il faut. 1. Achat d'un terrain où construire le siège général de l'Agence avec les différents bureaux administratifs. 2. CREER UN CENTRE REGIONALE DE RIEHABILITATION EE D'INSERTION SOCIO PROFESSIONELE DES HANDICAPES. SECTEUR D'INTERVENTION EDUCATION : Intégration scolaire; intégration au travail, réhabilitation et vie indépendante,

information et sensibilisation, formation professionnelle adapté à chaque handicapé récupération des institutions éducatives qui existent déjà dans le pays pour le développer. Un institut de recherche, de de formation, réhabilitation et un centre de documentation juridique et technique.

3. SERVICE SOCIALE : Un espace proportionné de la vie sociale constitue la base d'une existence plus harmonieuse et active. Les éducateurs qualifiés facilitent la participation d'un sujet à l'initiative sociale pour la recherche des espaces personnelles de réalisation.

4. ACTIVITES ARTISTIQUES, CULTURELLES ET ARTISANALES : Pour graver sur la réalité quotidienne, il faut donner la forme à ses propres désirs et exprimer ses propres exigences, développer la capacité expressive et créatrice avec la moitié plus adapté à sa propre personnalité à travers la multiplication des activités du laboratoire et la recherche des nouvelles options du travail au-delà de ceux habituellement réservés aux handicapés.

5. CERCLE RECREATIF : Activités sportives, musicale, spectacles, fêtes, lieu d'agrégation des jeunes et garçons et handicapés, les associations de catégories à qui est confié la programmation des activités, les rencontres pour mieux se connaître bien, orientation et mobilité.

6. INFORMATIQUE : Connaître l'usage de l'ordinateur, apprendre avec l'ordinateur est un moment d'un parcours qui ouvre des nouvelles horizons à la communication avant tout l'internet et en particulier pour les non voyants.

7. AUTONOMIE DOMESTIQUE : L'amour de l'autonomie offre la solution du goût de la vie et de la liberté.

8. CLINIQUE D'ORTHOPEDIE, DE TRAUMATOLOGIE ET PEDAGOGIQUE : Sans limite d'âge, les handicapés peuvent s'adresser à ce service doté d'un service de médecine générale, d'un service de rééducation fonctionnelle : sensorielle (vue et ouïe), motrice, d'un service de chirurgie : orthopédique, ophtalmologique et auditif ; un centre moderne de diagnostic médicale pour l'évaluation des pathologies invalidante, le degré et le niveau de l'handicap : sensoriel, moteur, mental ; un centre de psychiatrie et d'appareillage. Chaque exigence individuel sera étudié avec attention par une équipe des médecins et spécialistes pour offrir un projet d'insertion personnalisée et la récupération optimale dans la vie quotidienne. Un centre de prévention de l'handicap en particulier la cécité et la surdité.

9. CENTRE D'HOSPITALITE ET D'ACCUEIL : C'est un service destiné à accueillir les handicapés qui sont orphelin en particulier les enfants aveugles et handicapés moteurs, sourds et anciens de chaque catégorie d'handicap.